



Municipalité de Chute-Saint-Philippe
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 306-2021

AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 16 novembre 2021, le règlement suivant a été adopté par la résolution 11977-2021 :

- Règlement numéro 306-2021 relatif à la citation au patrimoine bâti du pont couvert Armand-Lachaine

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Chute-Saint-Philippe, ce 17 novembre 2021.


Éric Paiement, Directeur général

.....